

CIBLE

Espions !

Un rapport de l'Assemblée de Strasbourg l'a récemment révélé : les États-Unis utilisent un système mondial d'écoutes mis en place au temps de la guerre froide pour obtenir des informations économiques et politiques.

Ce gigantesque instrument d'espionnage, qui permet d'enregistrer des millions de conversations téléphoniques et de violer la correspondance par télécopie, utilise des satellites qui transmettent leurs données grâce à des relais installés en Grande-Bretagne et en Australie.

Trois observations s'imposent immédiatement :

- Le marché mondial engendre le piratage et l'espionnage généralisés.

- La concurrence mondiale est inégalitaire dans ses données premières comme dans ses modalités : le contrôle global de l'information par l'Amérique impériale achève de fausser les règles illusoire de la compétition entre les entreprises et entre les nations.

- Nos amis anglais sont les serviteurs zélés des États-Unis, et contribuent à une entreprise d'espionnage qui nuit gravement à l'Union européenne à laquelle ils appartiennent cependant.

Qui exigera que nos partenaires anglo-saxons mettent fin à ces... anomalies ?

EUROPE

Pour un référendum

Res publica

De Gaulle et la monarchie

p.6/7

Papon

Le travail de mémoire

p. 9

L'exception, c'est la règle

Cessons de parler d'exception - « culturelle » ou « française » ! C'est une paresse langagière, qui aboutit à la formation de consensus vicieux annonciateurs de dilutions fatales.

Faudrait-il accepter tous les abandons, « exception faite » de la culture, comme si l'être humain n'était pas, par définition, un être cultivé, comme si l'économie, la monnaie, la technique, n'étaient pas des faits et des effets de culture ? Dépecez mon corps, mais laissez-moi les joies de l'esprit et la paix de l'âme...

Devons-nous accepter qu'on mette dans le panier de « l'exception française » des fromages et du vin, Colbert, Descartes, la monarchie présidentielle, une baguette de pain, trente-huit mille communes et la dissuasion nucléaire - tout et n'importe quoi, ce qui permet aux normalisateurs mondialistes de nous dénoncer, et aux dirigeants français de jeter, au nom de la modernisation, ce qui les arrange. C'est ainsi qu'on invoque « l'exception française » pour justifier la réforme franchouillarde du quinquennat, et pour éradiquer ce qui fait tache aux yeux des puritains fellationnés de

Washington et des rentiers déflationnistes de Francfort : la tradition communiste, le secteur public et nationalisé, le sens de la révolte inspirée...

Ce qui n'empêche pas les mêmes gouvernants de sonner le rassemblement, lorsque pointe une offensive américaine. Prestement habillés de tricolore (avec bandes molletières Louis XV), coiffés de bérêts basques, parfumés Guerlain, nous sommes priés de brandir des jambons de Bayonne en citant Lamartine, de mettre une poule au pot en chantant du Trenet. On nous passe si volontiers ce côté Son et Lumière...

D'aucuns penseront que je disjoncte. C'est le contraire qui s'est produit. Par hasard, j'ai relié deux fils anodins : un éditorial de Laurent Fabius, relevé dans la brochure présentant la Semaine du livre politique ; et une discrète tribune de M. Hans-Magnus Enzensberger. Le premier article, intitulé « L'exception française », est l'assemblage

de quelques poncifs par un jeune collaborateur qui ne s'est pas aperçu de son nationalisme inconscient : à le lire, il n'y aurait de culture que française !

Le second texte s'intitule « L'exception allemande ». On y lit que « grâce à l'efficacité des tabous engendrés en République fédérale par le passage au pouvoir d'un Hitler », (l'extrême droite allemande) « est décapitée et désarticulée ». L'exception démocratique allemande, contre l'exception fasciste française... Pour nous autres, quelle rude leçon !

L'arrogance de M. Enzensberger dépasse celle du gratte-papier fabiusien. L'éminent écrivain oublie que l'Allemagne n'a pas besoin de M. Le Pen, puisque M. Le Pen est au pouvoir en ce sens que le droit de la nationalité est fondé sur le principe racial de la communauté de sang, comme au temps de Guillaume II, de la République de Weimar et du moustachu « de passage ».

Sylvie FERNOY

Mais il n'y a aucune raison de se limiter à la dualité franco-allemande.

Il y a une exception américaine, celle d'un État impérial socialement structuré par l'apartheid racial et social.

Il y a une exception italienne, qui tient par exemple à l'intelligence théorique et pratique de ses extrémismes - qu'il s'agisse du communisme au temps de Berlinguer, des Brigades rouges (dont le nihilisme surclasse celui de la Rote Armee Fraktion) ou du néo-fasciste Fini, l'homme qui fait rêver Monsieur et Madame Megret, le soir, en leur mairie de Vitrolles.

Il y a une exception belge, qui tient à l'infinie subtilité de ses constructions juridiques, que les citoyens d'outre-Québec contemplent avec une ironie paisible en faisant mine de ne pas s'apercevoir qu'ils ont un roi, qu'ils aiment et qui leur rend bien.

Il y a une exception anglaise, qui se niche dans les inépuisables paradoxes d'un peuple élevé par Shakespeare mais qui, comme sa Reine, feint par exquise politesse de ne s'intéresser qu'aux chevaux et aux chiens.

A chacun de choisir ses exemples, parmi les milliers qui se présentent. Tous mènent à une très simple conclusion : il n'y a pas d'exception française, ni espagnole, ni portugaise, mais des singularités nationales, toutes inextricablement mêlées. Vouloir les soumettre à une norme prouve seulement qu'on n'aime ni son pays, ni l'Europe, ni la couleur du monde.

Clochemerle sur Seine

Les loups ne sont pas entrés dans Paris. Ils y étaient déjà. Mais voilà qu'ils s'entre-déchirent. Ambiance à l'Hôtel de Ville...

A l'évidence, les deux « JT » (Jean Tiberi et Jacques Toubon) confondent Paris et... Dallas. Le premier magistrat déclare sans ambages : « Je veillerai personnellement à ce que M. Toubon ne soit jamais maire de Paris ». Le dit M. Toubon évoque : « l'état de vide barométrique » de la majorité municipale, ainsi que la nécessité de changer de méthode pour « que les élus puissent exercer leurs responsabilités ». Mais que faisaient-ils donc jusqu'alors, à commencer par M. Toubon ? Bernard Pons, qui s'est rangé dans le camp de ce dernier, rappelle perfidement qu'il a défendu son « ami de longue date, Jean Tiberi » lors de certaines affaires. On sait ce qu'il en est des amis de longue date... Au plus fort de la crise, Édouard Balladur, tel un chat qui ne dort que d'un oeil, « lit et réfléchit » près de Deauville, le plus balnéaire des arrondis-

sements parisiens. Le rejeton de la dynastie Dominati demeure en embuscade... avec un groupe UDF lui aussi divisé en deux. Quant à Philippe Séguin, il en est réduit à compter les coups. De son côté, la gauche attend logiquement son heure avec, elle aussi, plusieurs personnalités prêtes à se « dévouer ». Mais a-t-elle d'autres projets que celui d'investir la place ? Au train où vont les choses, nous le saurons bientôt : l'avenir lui appartient.

Spectacle de désolation que celui offert par la droite, sur fond d'inévitables sondages qui laissent penser que... Mais peu importent les sondages, puisque les Parisiens ont, moins que jamais, la parole. Et qu'ils assistent, impuissants, à une surréaliste bataille de caciques qui donne, à l'étranger, une piètre image d'un Paris réduit au rang de Clochemerle. Revenons sur quelques vérités d'évidence. L'origine de la crise (à moins qu'elle n'ait été

que retardée ?) vient de ce que, élu à la Présidence, Jacques Chirac ait lui-même nommé son successeur, dans les conditions démocratiques que l'on sait. C'était déjà mal augurer de la conception que le tout nouveau chef de l'État se faisait de sa fonction. Il est difficile de passer de la tête d'un fief à celle du royaume. Il est vrai que son propre bilan à la mairie était aussi en cause. Il est de notoriété publique que Jacques Chirac, peut-être désormais à son corps défendant, reçoit les différents protagonistes... lesquels entendent ne pas compromettre le Président dans cette bataille de chiffonniers. Il n'est pas bon, surtout dans l'esprit de la Ve République, que le premier des Français se mêle de querelles qui achèvent de déconsidérer la classe politique. Même si la seule droite est ici en cause.

Faut-il rappeler que Paris est une ville prestigieuse, capitale d'un grand pays qui s'appelle la France ? Que les problèmes réels qui s'y posent dépassent l'enceinte des boulevards des Maréchaux ? Que ses limites actuelles remontent au Second Empire ? Qu'enfin, pour être envisagées avec quelque hauteur de vue, les questions d'urbanisme, d'aménagement, de fiscalité... ne peuvent être résolues qu'au niveau d'une nouvelle circonscription intégrant de nombreuses communes périphériques ?

Mais de ces enjeux fondamentaux il ne saurait être question. Pourtant, Paris n'est pas une Bastille à conserver ou à prendre.

Alain SOLARI

Fuite

L'euro au sens large, c'est à dire l'espace monétaire et financier qu'on commence à appeler significativement l'Euroland, n'est pas encore fait, qu'on en mesure déjà les premiers effets. Dans ce lieu magique, trois gros casinos proposent aux spéculateurs de haut vol des amusements variés qui leur permettent, pour le moment, de s'enrichir sans se fatiguer.

Ces grandes places spéculatives sont Londres, Francfort et Paris. En 1986, les socialistes avaient sacrifié leurs principes pour faire de notre capitale une des plus importantes places financières d'Europe, pour ne pas dire la plus importante. A l'époque de Pierre Bérégovoy, les concessions à la doctrine anticapitaliste se faisaient, en toute bonne foi, au nom du patriotisme. Et l'honnête ministère des Finances avait cru bon, pour faire la nique à ces messieurs de la City et de Frankfurt, de créer le Marché à terme international de France (MATIF) mécanique complexe qui organise la spéculation sur des produits financiers « dérivés ».

Hélas, les socialistes d'antan ont sacrifié leurs principes pour du vent. Soudain, à la mi-avril, le Matif s'est « vidé » - entendez par là que les gros joueurs susnommés ont quitté Paris pour Francfort. Liquidation générale : « la disparition du Matif menace toute la place financière de Paris et, en premier lieu, la Bourse des valeurs », écrit P.-A. Delhommais (*Le Monde* du 17/4) et de poursuivre : « La défaite du Matif est d'abord la victoire du marché allemand ». On ne saurait mieux dire !

Y. LANDEVENNEC

royaliste 

SOMMAIRE : p.2 : L'exception c'est la règle - p.3 : Clochemerle sur Seine - Fuite - p.4 : Le piège européen - Le ciel s'éclaircit - p.5 : Cinquante ans en Palestine - p.6/7 : Monarchie et république selon Charles de Gaulle - p.8 : Maîtriser le monde - Où va la justice ? - p.9 : Le travail de mémoire - p.10 : la mythe synarchique - Mémoires d'une aveugle - p.11 : Action royaliste - p.12 : Editorial : Pour le référendum.

RÉDACTION-ADMINISTRATION
17, rue des Petits-Champs,
75001 Paris
Téléphone : 01.42.97.42.57
Télécopie : 01.42.96.05.53
Dir. publication : Yvan AUMONT
Com. parit. 51700-ISSN 0151-5772

Bulletin d'abonnement

Nom/Prénom :

Adresse :

Profession : Date de naissance :

souscrit un abonnement de :

☐ trois mois (125 F) ☐ six mois (200 F) ☐ un an (300 F) ☐ soutien (600 F)

ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs, 75001 PARIS - CCP 18 104 06 N Paris

Princes d'Europe et d'ailleurs

Le numéro 5 est paru

Au sommaire :

- ◆ Emanuele Filiberto de Savoie, un prince moderne pour l'Italie
- ◆ L'empereur Bao Dai raconté pas son épouse
- ◆ Sur les traces de Sissi : la Kaiser Villa à Bad Ischl
- ◆ L'actualité princière par Stéphane Bern
- ◆ Le duc et la duchesse de Windsor, un couple de légende
- ◆ La Maison royale de Brunswick et de Hanovre

Prix du numéro : 38 F franco - Les précédents numéros sont encore disponibles (à l'exception du n° 1) au même prix.

Le piège européen

Deux scrutins sur le « passage à l'euro » ont cruellement illustré la situation catastrophique de la droite classique.

A qui ce désastre va-t-il profiter ?

Non, il ne s'agit pas d'accuser les chefs de la droite de « faire le jeu du Front national ». Les dirigeants de l'UDF et du RPR ne font plus le jeu de personne : ni de leur camp, ni de leur parti, ni d'eux-mêmes. La droite, c'est une coalition qui se disloque, un navire qui fait naufrage. Panique à bord.

Nous ne souhaitons pas assister à ce spectacle. Au contraire. Depuis la dissolution manquée, nous répétons que, pour l'équilibre politique du pays et face au national-populisme, la droite doit se refaire une santé - intellectuelle, politique et morale.

Voeux pieux. Les troïkas qui dirigent respectivement le RPR et l'UDF ont été incapables de redonner une identité politique et une stratégie cohérente à leurs formations respectives. Elles le paient d'un prix exorbitant. Programme nul aux élections régionales ? Entente avec le Front national ! Le RPR semblait alors plus discipliné que l'UDF. C'est maintenant le contraire.

En soutenant massivement le gouvernement lors de la réforme du statut de la Banque de France et pour l'adoption de la résolution sur l'Euro, l'UDF a été logique avec elle-même puisque ses dirigeants et adhérents sont depuis toujours partisans du libéralisme économique et de la

supranationalité européenne. Mais quel épouvantable chaos dans le groupe des députés RPR ! Après avoir décidé de voter non (un non au gouvernement qui était un oui à l'Euro) ils se sont abstenus (comme s'ils se désintéressaient de la politique gouvernementale et de la monnaie unique) tout en cherchant à sauver la face par le dépôt d'une motion de censure.

C'est là une défaite personnelle pour le président du RPR : manifestement, Philippe Séguin ne tient pas ses troupes, et ses grands rivaux (Édouard Balladur et Alain Juppé) marquent des points.

C'est une défaite pour le RPR qui a fait une démonstration négative sous trois aspects : son ralliement complet à l'Euro achève de le détacher du gaullisme ; ce « oui à l'Euro » l'empêche de se situer dans la droite « nationale » et lui interdit tout espoir de récupérer une partie de l'électorat frontiste ; ses divisions sur la stratégie, accentuées par la petite guerre des chefs, l'empêchent de se présenter comme une alternative vraisemblable à la gauche.

Il est simplement logique que le Front national profite de cette situation lors des élections européennes et la gauche aurait bien tort de s'en réjouir.

Annette DELRANCK

Le ciel s'éclaircit

La mort de Pol Pot n'est pas un élément fondamental dans le processus de démocratisation en cours au Cambodge.

Néanmoins, on ne peut totalement l'évacuer dans la mesure où l'Histoire est toujours présente et où le présent s'inscrit dans une totale interactivité.

La mort de Pol Pot, il faut bien en convenir, arrange beaucoup de monde. Nombreux sont ceux qui avaient entretenu avec le dictateur khmer rouge des liens, plus ou moins étroits selon les périodes. Des Cambodgiens, des Thaïlandais, des Chinois, des Français, des responsables politiques passés ou actuels qui craignaient que le procès de Saloth Sar (le vrai nom de Pol Pot) n'engendre un déballage gênant. Jusqu'aux Américains qui mesuraient bien que leur insistance à vouloir le juger indisposait Pékin.

Et puis, le procès de Pol Pot ne risquait-il pas de déclencher des violences ? On pouvait le craindre. Alors, dommage pour l'Histoire, tant mieux pour la paix, peut-être...

Ce qui importe au Cambodge, actuellement, c'est la perspective des élections prévues pour le 26 juillet. Jusqu'à présent, le plan japonais de règlement des conflits cambodgiens se déroule de

manière sensiblement satisfaisante. Il y a eu un cessez-le-feu. Le prince Ranariddh a été jugé, puis gracié. Il a pu rentrer à Phnom Penh à temps pour prendre rang dans la compétition électorale. Il reste deux points délicats en suspens : la réintégration dans l'armée nationale des soldats fidèles au prince et la rupture des liens entre les troupes du FUNCINPEC (le parti royaliste) et les maquisards khmers rouges.

« La politique cambodgienne doit être faite de compromis pour sauver ce pays. Un compromis répond aux vœux de la population la plus pauvre » a déclaré le Prince Ranariddh à la presse francophone. C'est tout l'art que possède au plus haut point le roi Norodom Sihanouk, actuellement dans sa résidence de Siem Reap. Ceux qui veulent présider aux destinées du Cambodge devraient s'en inspirer.

Robert GESNOT

Nouveautés proposées par le service librairie

♦ Catherine Maire - **De la cause de Dieu à la cause de la Nation** - Le jansénisme au XVIII^e siècle - franco 220 F.

♦ Eric Gojoso - **Le concept de république en France** (XVI^e-XVIII^e siècle) - franco 250 F.

♦ Jean-Marc Salmon - **Le désir de société** - Des restaurants du cœur au mouvement des chômeurs - franco 140 F.

Cinquante ans en Palestine

La séparation entre Israéliens et Arabes s'est nettement durcie au cours de la dernière décennie. Les idées d'État arabe, d'État démocratique israélo-arabe et même de zone de co-développement au Moyen-Orient sont autant de rêves perdus qu'il vaudrait mieux oublier pour appréhender les réalités.

Il semble que, dans la vague des retours sur l'histoire et des admissions de responsabilité, une fois les délais de prescription passés, Israël serait prêt à admettre la vérité sur le massacre de Deir Yassin, un petit village palestinien aux abords de Jérusalem, par les milices juives durant la guerre de 1948. Il s'agissait de créer une panique qui ferait fuir la majorité des Arabes résidant dans le futur État juif. La manœuvre a réussi créant les premiers réfugiés arabes (on ne disait pas encore palestiniens) de 1948.

Même si l'on ne peut pas parler de « purification ethnique », Israël s'est ainsi vidée de sa population arabe, à l'exception de la Galilée. La politique de colonisation et de morcellement des « territoires occupés » devenus pour partie « autonomes » depuis l'accord d'Oslo n'a pas d'autre objet que de garder « pur » l'État juif. La majorité des Israéliens, y compris la majorité de ceux qui habitent dans les nouveaux quartiers de Jérusalem et de la périphérie, n'ont jamais vu physiquement un Palestinien. Le mur qui divisait Jérusalem avant 1967 avait perduré dans

les esprits, mais au moins les gens circulaient-ils. Depuis la mise en place de l'accord d'Oslo, les territoires « autonomes » sont pratiquement bouclés. C'était d'ailleurs toute l'ambiguïté de la démarche, Rabin privilégiant la séparation et Peres la coopération.

L'immigration nord-africaine et le poids des « Sabras », nés en Israël, dont Yitzhak Rabin lui-même, avaient pu faire penser à une « orientalisation » d'Israël en réaction contre les fondateurs de l'État, ashkénazes venus d'Europe.

La victoire du Likoud en 1977 avait consacré cette évolution, même si Begin et Shamir étaient eux-mêmes des Juifs polonais. Vingt ans plus tard, l'élection de Nétanyahou revêt une signification tout à fait différente. Le nouveau Premier ministre, né avec l'État (en 1949) et dans l'État, l'a essentiellement emporté en tant qu'« américain », en phase avec le rapprochement israélo-américain. Rapprochement qui, dans son ampleur actuelle, ne date que des accords de Camp David avec l'Égypte (1979). Grâce à quoi la supposée « orientalisation » s'est transformée en une rapide « américanisation » qui de la haute politique a gagné tous les secteurs de la société israélienne.

Israël ne s'est donc pas inséré dans son environnement régional. Il a au contraire tendu à se fondre dans la

mouvance américano-occidentale. Son économie est totalement excentrée. La coopération avec les économies arabes n'a rien donné, même celle avec l'Égypte pourtant facilitée par une pluie de dollars de part et d'autre (jusqu'à aujourd'hui, trois milliards par an pour Israël et deux pour l'Égypte). La technologie développée en Israël, qui devait être le moteur du développement du Proche-Orient, s'y est révélée inutilisable, et n'a finalement contribué qu'à mieux insérer Israël dans les marchés financiers nord-américains. Internet, qui explose littéralement chez les Israéliens, les a définitivement déliés de leurs attaches territoriales, les a « dégéographisés », pour les mettre « en ligne » avec New-York et la Silicon Valley.

Devenir un « État comme les autres », problème qui angoissait certains Israéliens dits « post-sionistes », est bientôt dépassé. Israël est en passe d'être mis sur orbite planétaire. Il est en phase avec l'ère de la globalisation et les révolutions de l'information. Cela lui suffit, y compris à l'immigration en provenance de l'ex-URSS, composée à 75 % de cadres formés, qui a vu un moyen rapide d'intégration. Pour ces derniers, en Palestine ou ailleurs, ce n'est pas leur problème. S'ils avaient eu le choix, ne seraient-ils pas allés s'installer directement aux États-Unis ? Plus Israël sera américain, mieux ils s'y sentiront. Le retard arabe n'en devient que plus criant. Mais faut-il en rendre responsable Israël ou l'inaptitude des Arabes à réussir, aujourd'hui comme en 1948, la synthèse entre l'identité et la modernité ?

Yves LA MARCK

♦ **GRANDE BRETAGNE (1)** - La reine, depuis le château de Windsor où elle passait quelques jours avec son mari le duc d'Edimbourg, a immédiatement réagi, moins d'une demi-heure après l'annonce officielle de l'accord de paix en Irlande du Nord, en exprimant « la joie qu'elle partage avec tout le monde devant ce résultat ».

♦ **GRANDE BRETAGNE (2)** - L'annonce que, lors de sa visite d'État au mois mai, l'empereur Akihito serait fait chevalier de l'Ordre de la Jarretière a ému les associations d'anciens prisonniers de guerre qui y voient « un geste pour le moins surprenant » alors qu'ils revendiquent toujours des compensations pour les traitements qu'ils ont subis au Japon pendant la guerre. Les vétérans menacent même d'organiser des manifestations durant la visite de l'empereur.

♦ **ARABIE SAOUDITE** - L'état de santé du roi Fahd (agé de 77 ans) a rouvert les controverses concernant les règles de succession dans le royaume. Le prince héritier est actuellement un des frères du roi le prince Abdallah ben Abdel Aziz (agé de 75 ans). Vient ensuite en principe dans l'ordre de succession un autre frère du roi, le prince Sultan ben Abdel Aziz (agé de 74 ans). C'est cela qui est remis en cause par un plus jeune frère, le prince Tallal ben Abdel Aziz qui est connu pour ses idées libérales et est partisan de l'instauration d'une monarchie constitutionnelle. Il souhaite la mise en place d'un « mécanisme » fixant l'ordre de succession pour éviter à l'avenir « toute lutte pour le pouvoir » entre les petits-fils du roi Abdel Aziz, fondateur du royaume.

♦ **GRECE** - Le roi Constantin a fait appel à la Commission européenne des Droits de l'homme dans le conflit qui l'oppose à l'État grec. Il a porté plainte contre la loi votée en 1994 qui l'a privé de ses biens - estimés à 150 millions de dollars - lui a interdit de porter son nom et de faire état de son ancienne qualité de roi. La Commission va s'efforcer de trouver un règlement amiable et, à défaut, l'affaire sera portée devant la Cour européenne des droits de l'homme qui jugera en dernier ressort.

♦ **BELGIQUE** - La publication par le journal *Point de Vue* d'articles à sensation sur la famille royale belge a provoqué de vives réactions outre-Québécoises. Outre une mise au point officielle du Palais, la chaîne RTL-TVI a rompu son partenariat avec l'hebdomadaire français co-producteur de l'émission *Place royale* d'Anne Quevrin.

♦ **CAMBODGE** - Depuis son retour au Cambodge, le roi Norodom Sihanouk poursuit, depuis sa résidence de Siem Reap une intense activité diplomatique afin de faire garantir, par la communauté internationale, la liberté et le pluralisme des élections générales prévues pour le 26 juillet. Il a en particulier eu de longs entretiens avec François Dopffer, directeur du département Asie-Océanie au Quai d'Orsay qui s'est déclaré très optimiste à la suite de ces entretiens.

Organisé par le Cercle d'Études Charles de Gaulle, un colloque international s'est tenu le 18 avril à l'Université de Louvain-la-Neuve sur le thème *Aujourd'hui de Gaulle*. À côté d'éminents spécialistes belges, plusieurs Français étaient invités à s'exprimer. Parmi eux, notre directeur politique qui présenta une contribution sur « *Monarchie et République selon Charles de Gaulle* » dont on trouvera ici le résumé, dans l'attente d'une publication complète, assortie des citations, références et notes qui appuient cette réflexion.

Charles de Gaulle

« Cette sorte de monarchie populaire... »



Songeant à l'avenir de la France, après l'accomplissement de son œuvre propre, le Général confie à Philippe de Gaulle qu'il faudra « *continuer cette sorte de monarchie populaire et qui est le seul système compatible avec le caractère et les périls de notre époque* ».

À partir de cet extrait d'une lettre datée de juin 1961, appuyée par des citations plus connues, il serait facile de vanter le monarchisme de Charles de Gaulle, de l'illustrer par une relecture des principes d'arbitrage et de continuité de l'État qui sont inscrits dans l'article 5 de la Constitution de la V^e République, et de puiser pour conclure dans les nombreux documents publiés pour démontrer, une fois de plus, le sérieux des projets que le Général et le comte de Paris avaient formés lorsque, voici quarante ans, Charles de Gaulle revint aux affaires.

Il paraît plus intéressant de modifier la perspective pour montrer l'ampleur et l'actualité des clarifications conceptuelles et des révolutions politiques accomplies par le Général. Lorsque la Troisième République s'effondre, les confusions abondent dans tous les domaines. Les maurrassiens présentent la monarchie comme un idéal, et la République comme

un régime, tandis que, dans le camp adverse, on disserte à l'infini sur les notions de souveraineté nationale et de souveraineté du peuple. L'idée de souveraineté est elle-même devenue obscure puisqu'on ne distingue plus guère le principe fondateur, l'autorité médiatrice, et le pouvoir de décision. Point étonnant, dès lors, que l'histoire du Politique soit faite de violents mouvements de balancier.

Tantôt, la personne du souverain monarque absorbe le gouvernement et la représentation : c'est l'absolutisme. Tantôt, le peuple souverain est résorbé dans une faction : c'est le jacobinisme. Tantôt, les représentants de la nation soumettent le gouvernement : c'est le régime d'Assemblée. Tantôt, la nation souveraine est absorbée par son gouvernement : c'est le césarisme qui va surgir du chaos de la défaite.

Face à cette situation à tous égards catastrophique, le général de Gaulle accomplit, entre mai 1940 et octobre 1962, un travail d'élucidation et de renouvellement des concepts qui va lui permettre de réussir notre révolution politique et juridique. Cette révolution, qui doit être prise aux divers sens du terme, présente quatre aspects.

C'est une révolution du regard historique, qui est conçue comme retour et reprise.

Le général de Gaulle accomplit en effet un retour complet sur les origines de la nation française, et intègre dans une synthèse dynamique les dynasties carolingiennes et mérovingiennes, l'œuvre des rois capétiens et celle menée par les divers régimes républicanistes. Cette synthèse permet de reconstituer une mémoire commune, à une époque où la fausse antinomie entre la Monarchie et la République se fonde sur la coupure de

1789, envisagée de deux manières radicalement opposées.

De plus, le Général effectue une reprise des idées fondatrices de la pensée classique du Politique et des principes de la démocratie représentative moderne : références implicites à la pensée grecque du pouvoir mixte et à la doctrine de la souveraineté chez Jean Bodin, mais aussi à la thématique institutionnelle qui inspire les monarchiens et les monarchistes libéraux : État arbitral, droit de dissolution, bicaméralisme, alliance du pouvoir et du peuple, volonté de limiter... la Volonté générale.

C'est une révolution dans les concepts, qui sont délibérément renouvelés. La République n'est plus considérée comme un régime particulier, mais comme l'idée même du Politique, comme l'idéal du bien commun selon sa définition traditionnelle. La monarchie, inversement, quitte le ciel des purs principes maurrassiens pour redevenir un régime particulier, une des modalités de la *res publica*, particulièrement importante dans notre histoire nationale puisque l'État, artisan de l'unité, a été construit par les rois de France et conçu par les légistes.

Dès lors, il devient possible d'inscrire la nation française dans une continuité plus que millénaire, au lieu de la présenter comme un héritage qu'il faudrait sauver jour après jour des griffes révolutionnaires - ou, au contraire, comme une invention géniale des héros de 1789-1793.

De cette vision historique procède la définition gaullienne de la légitimité, évidemment puisée à la source capétienne - principe primordial de la défense nationale, inscription du détenteur de la puissance souveraine dans la longue durée historique, service de

l'État - mais aussi dans la très ancienne exigence du consentement populaire auquel le suffrage universel donne sa pleine dimension.

C'est une révolution-rupture, dont les grands moments n'ont pas besoin d'être décrits : Appel du 18 Juin, affirmation de la légitimité en exil puis sur le territoire français d'Algérie contre les apparences légalistes de Vichy ; participation à la guerre contre le Reich et lutte contre l'impérialisme américain ; rejet du régime d'Assemblée et restauration de l'État dans son indépendance, légitimation populaire du chef de l'État grâce au principe de l'élection du Président au suffrage universel...

C'est une révolution-refondation, qui est dans l'esprit du mouvement de 1789 lorsque les révolutionnaires reconnaissent en Louis XVI le restaurateur des libertés françaises, acclamaient le Roi lors de la fête de la Fédération et adoptaient la Constitution de 1791. Le général de Gaulle creuse au plus profond puisque la V^e République est l'heureuse traduction modernisée du gouvernement mixte qui réunit et compose la part démocratique (le suffrage universel), la part monarchique (l'unité de la décision au sommet de l'État) et la part aristocratique (les hauts fonctionnaires voués, à l'époque, au service exclusif de l'État et de la grandeur de la France).

Cette révolution se traduit également par une complète remise en ordre du système des libertés, des pouvoirs et des valeurs.

- **Souveraineté nationale**, qui s'exprime par le suffrage populaire.

- **Formations politiques**, reconnues par la Constitution, et qui concourent à l'expression du suffrage universel.

- **Représentation de la nation**, dans le cadre des assemblées parlementaires.

- **Gouvernement**, responsable devant le Parlement, dont la tâche est de déterminer et conduire la politique de la nation selon les termes de l'article 20.

- **Pouvoir souverain** défini par l'article 5 : arbitrage, continuité, indépendance nationale. Dans la V^e République, la monarchie est démocratique (dans sa fondation), médiatrice (par fonction), nationale (par vocation), républicaine (par exigence et par souci).

- **Contrôle de la constitutionnalité** des lois, qui délimite le domaine de la Volonté générale.

- **Bloc de constitutionnalité** (Déclaration de 1789, Préambules de 1948 et 1958) qui rassemble, dans l'esprit des lois fondamentales du royaume, les lois imprescriptibles auxquels tous doivent se soumettre, à commencer par les plus hautes autorités de la République.

Cette remise en ordre s'effectue aussi selon la temporalité :

La souveraineté du peuple est évidemment **permanente** mais s'exprime de façon **momentanée** lors des diverses consultations.

La représentation nationale doit, pour être efficace dans son œuvre législative, s'inscrire dans le **durable**, même si cette durée peut être réduite par décision souveraine de l'arbitre.

L'État obéit évidemment au principe de **continuité**, comme les services publics qu'il organise.

Le pouvoir souverain, « supérieur » par situation, s'inscrit dans l'**histoire**, entendue comme mémoire vivante, comme dynamique et, si possible, comme incarnation du projet que la nation accomplit au fil des siècles.

Ainsi brièvement évoquées, les révolutions gaulliennes ont rendu possible l'indépendance de la politique étrangère et de défense (grâce à la monarchie

présidentielle), la croissance économique grâce au développement de l'économie mixte (avantage de la mobilisation pour le service de l'État d'une élite de hauts fonctionnaires bien dirigés) et l'affirmation d'un socialisme démocratique (stricto sensu) caractérisé par la planification à la française, par le dynamisme du secteur public et nationalisé et par une distribution des revenus favorable au monde du travail.

L'action économique et sociale procédait de principes, et était délibérément inscrite dans la durée. La politique avait, et conserve aujourd'hui, des rythmes différents selon les fonctions et les enjeux. Ce souci de la temporalité a maintenant disparu. L'idéologie néo-libérale est celle de l'instant, de la pulsion, de l'immédiat. Et voici que reparaît la tentation du quinquennat - si révélatrice de la volonté de nier le temps et d'en finir avec l'histoire...

RÉFÉRENCES

♦ Comte de Paris Général de Gaulle - *Dialogue sur la France* (Correspondance et entretiens 1953-1970) - Fayard, 1994.

♦ Dominique Decherf - *L'institution de la monarchie dans l'esprit de la V^e République* - LGDJ, 1979.

♦ Institut Charles de Gaulle - *De Gaulle en son siècle*, tome 2 : *La République*. Excellentes communications, chacune dans leur ordre, de Lucien Jaume (De Gaulle dans l'histoire française de la souveraineté), de René Hostache (Le général de Gaulle et la légitimité du pouvoir) et de Paul-Marie Couteaux (De Gaulle et la tradition capétienne).

Le Cercle d'Études Charles de Gaulle est animé par M. Richard Fielz, son président d'honneur, et par M. Francis Depagie, son actuel président. Le Cercle publie une revue, *Grandeur*, organise des conférences et des colloques et met à la disposition de ses adhérents un important centre de documentation écrite et audiovisuelle.
Rue du Boulevard, 24,
1390 Grez-Doiceau (Belgique)

Maîtriser le monde

Nos plus puissants alliés seraient-ils nos pires ennemis ? L'idéal de liberté que les États-Unis prétendent incarner masque-t-il un projet planétaire d'asservissement ?

Totalitaire, l'Amérique ? Depuis l'effondrement du stalinisme européen, l'adjectif tend à disparaître du langage politique. Et voici qu'il nous revient sur la couverture d'un livre (1), pour qualifier et dénoncer le projet américain de maîtrise du monde. Provocation annonciatrice d'un rapide et brutal pamphlet ? Interprétation paranoïaque d'un bas-marxisme stalinien ? Dernier rôle d'un nationaliste barrésien ?

Rien de tout cela. L'auteur, professeur à l'université de Fribourg, pétri de littérature anglaise et de pensée chinoise, pourrait (devrait !) enseigner la culture mondiale à Alain Minc. Et la préface que Pierre Salinger a donnée à Michel Bugnon-Mordant montre que notre universitaire fribourgeois n'est pas un fanatique de l'antiaméricanisme.

Dès les premières pages, il apparaît que cette *Amérique totalitaire* est un ouvrage très solidement argumenté. Michel Bugnon-Mordant justifie son titre à partir d'une définition du totalitarisme comme volonté d'englobement, dont il détaille les étapes et les effets. Il y a là matière à une ample discussion avec ceux qui, plus classiquement, utilisent la vieille notion d'hégémonie dans leurs analyses du désir américain de puissance. Mais l'examen des organisations,

des procédés, des outils qui tendent à assurer aux États-Unis un monopole complet sur les principales activités humaines est difficilement récusable - les exemples diplomatiques, culturels, financiers, technologiques et militaires donnés dans le livre étant vérifiés par la lecture de la presse quotidienne.

On croit déjà connaître le sujet. On apprend beaucoup, et d'autant mieux que Michel Bugnon-Mordant commence par expliquer, ce qui est rare, la naissance de l'idéologie américaine puis comment elle s'est développée et confortée grâce à ses tensions et contradictions : vertuisme et racisme, bonne conscience et cynisme, déisme et pragmatisme composent (entre autres éléments) l'esprit d'un peuple qui croit dur comme fer que la « main invisible » d'Adam Smith est celle de la Providence dont le clair dessein est d'assurer au peuple américain la maîtrise des affaires du monde.

La rigoureuse démonstration de Michel Bugnon-Mordant est un acte de résistance. Lire et faire lire son livre est une excellente manière d'y participer.

Maria DA SILVA

(1) Michel Bugnon-Mordant « L'Amérique totalitaire - Les États-Unis et la maîtrise du monde », préface de Pierre Salinger - Éditions Favre, Lausanne, 1997 - prix franco : 142 F.

Où va la justice ?

La réforme de la justice envisagée par le gouvernement suscite de vives inquiétudes car elle remettrait en cause les structures mêmes de la République. Tentons d'y voir clair.

L'avocat Francis Terquem dénonce dans un ouvrage incisif (1) le « coup d'État judiciaire » qui se fomenterait avec le consentement du garde des Sceaux en personne. Selon l'auteur, le projet proposé à l'automne 1997 rompt l'équilibre traditionnel entre le pouvoir exécutif et l'autorité judiciaire en alignant le mode de nomination des magistrats du parquet sur celui des magistrats du siège et en interdisant les instructions du ministre à ce parquet. Ainsi, l'ensemble des membres du ministère public ne pourrait désormais être nommé par le ministre que sur avis conforme du Conseil supérieur de la magistrature, ce qui opérerait nécessairement le transfert du pouvoir réel de nomination au conseil. L'édifice hiérarchique traditionnel serait décapité tant il est vrai que dans tous les rapports humains, l'autorité procède d'abord et avant tout du pouvoir de nomination.

Les craintes de l'auteur apparaissent justifiées quand il dénonce la future mainmise corporatiste des syndicats de magistrats sur le conseil dont la nouvelle composition ne doit pas faire illusion : une minorité soudée de magistrats sera en réalité prépondérante face à une majorité courte et éclatée de personnes elles-mêmes issues du monde judiciaire. La réforme risque de promouvoir les procureurs généraux comme potentats

illégitimes et inamovibles organisant dans le ressort de leur cour d'appel leur propre politique pénale selon leur penchant idéologique personnel. L'auteur, évoquant les leçons des rapports terribles entre la monarchie d'Ancien Régime et les Parlements, rappelle le postulat qui fonde la République : « le pouvoir judiciaire existe, pour être pleinement exercé par les juges du siège ; il n'est tolérable que parce que le parquet, qui lui permet de s'exprimer, reste soumis à la volonté générale démocratiquement déterminée ».

Assurément, mais il faut ici préciser que si le parquet est l'agent du pouvoir exécutif auprès des tribunaux et dépend administrativement de lui pour sa nomination, son avancement, sa mutation, il connaît d'ores et déjà une grande liberté dans son activité judiciaire. Personne ne peut empêcher un substitut d'agir et si une poursuite a été exercée sur ordre hiérarchique, il n'a aucune directive à recevoir pour ses réquisitions orales.

Vouloir donner son indépendance au parquet n'a donc pas de sens sur le plan judiciaire, sauf à changer la mentalité de certains magistrats serviles. Sur le plan administratif, l'idée conduit à un abaissement de la fonction politique pourtant seule source de légitimation.

Hervé RUMIN

(1) Francis Terquem - « Le coup d'État judiciaire », Ramsay, 1998, prix franco : 115 F.

Le travail de mémoire

Le jugement qui a été prononcé au tribunal de Bordeaux à l'encontre de Maurice Papon est apparu à beaucoup comme équitable, parce qu'il reconnaît la responsabilité de l'ancien préfet dans l'arrestation et la séquestration de plusieurs centaines de juifs promis à l'extermination, mais aussi parce qu'il écarte la responsabilité directe d'assassinat. N'était-ce pas ainsi faire droit à la requête d'un Arno Klarsfeld qui entendait que la peine fut justement proportionnée, écartant le maximum qui ne pouvait que concerner les criminels acquis à la politique d'extermination, mais refusant aussi l'acquiescement qui aurait signifié une sorte d'indifférence à la gravité des faits reconnus ? Cependant le problème de droit posé par le cas Papon est loin d'être pleinement élucidé, et la Cour de cassation, saisie par les soins de M^e Jean-Marc Varaut, devra trancher une question qui n'est pas seulement de forme. Qu'est-ce qu'un crime contre l'humanité, demande l'avocat, où la complicité d'assassinat n'est pas reconnue ? N'est-ce pas une contradiction dans les termes ? La Cour de cassation aura à affronter ses propres ambiguïtés, tant sa propre position sur le sujet a évolué.

La difficulté juridique tient à la singularité de ce nouveau concept du droit, à propos duquel André Frossard avait fait une intervention si remarquée au procès Barbie. Si le crime contre l'humanité présente une gravité exceptionnelle qui le rend imprescriptible, on peut s'étonner de la façon, pour le moins diverse et inégale, avec laquelle la justice le reconnaît et le poursuit à travers l'Europe et à travers le monde. Les chefs de la Gestapo en France pendant l'Occupation n'ont-ils pas été rendus à la liberté, à la demande du chancelier Adenauer et pour accompagner la réconciliation franco-allemande ? Certes, il a fallu beaucoup de temps pour que la spécificité de la Shoah soit comprise et pour que l'opinion française reconnaisse la gravité de certains actes de collaboration avec l'occupant quant à la persécution des juifs. Il n'empêche que l'inégalité de traitement des responsables pose des problèmes épineux, souvent lorsque ceux qui sont l'objet des procès les plus spectaculaires ne sont pas ceux qui objectivement ont été les plus responsables.

Tout se complique encore, lorsque les enjeux de mémoire se mêlent aux affaires de justice. Pour l'opinion juger Maurice Papon c'était également juger l'administration française sous l'occupation et même le gouvernement de Vichy. De fait, le procès de Bordeaux était très largement historique. Il ne convoquait pas seulement les témoins plus d'un demi-siècle après les événements, il convoquait aussi les historiens. Comment aurait-il pu faire autrement ? Mais on se trouve alors dans une conjoncture où l'accusé devient un symbole et où il risque de ne plus être seulement jugé pour ses propres actes mais comme un personnage emblématique convoqué au tribunal de l'histoire. Il ne s'agit

d'ailleurs pas du tribunal de l'histoire, car celui-ci, s'il existe mythiquement, ne se caractérise pas du tout par les mêmes méthodes ou procédures que les tribunaux ordinaires. Mais nous sommes précisément dans une période où les tribunaux sont tentés de juger pour l'histoire et où les historiens sont tentés d'exercer une fonction judiciaire.

L'excellent historien qu'est Henry Rousso s'insurge contre les deux tentations dans son dernier ouvrage intitulé *La hantise du passé*, parce que la justice et l'histoire ne sont pas de même nature, n'obéissant pas à la même logique. Rousso s'en prend ainsi à la préface rédigée par Stéphane Courtois au *Livre noir du communisme* : « Alors que les historiens du nazisme tentent depuis Nuremberg de sortir de la logique juridique pour promouvoir une logique historique, voilà cette grille de lecture appliquée, sans autre précaution, à un phénomène d'une autre nature, inscrit dans un autre contexte et à des pays qui n'ont rien à voir les uns avec les autres, et encore moins avec l'Allemagne nazie. Je précise que ce n'est pas la comparaison établie entre nazisme et communisme qui me semble ici illégitime. C'est plutôt l'usage métaphorique du tribunal qui détourne les questionnements originels ».

On sait qu'Henry Rousso a refusé de participer comme historien-témoin au procès de Maurice Papon. Ses réticences s'expliquent par le mélange des genres qu'il combat, et les dérives qui en résultent. Pour un historien, explique-t-il, « la contradiction, l'argumentation, la réfutation de telle ou telle interprétation » ne sont pas soumises à la contrainte et à la pression formidable « d'une cour d'assises jugeant un cas « historique » en tous les sens du terme ». L'objectivité propre à l'historien, offre ce paradoxe, lorsqu'il est appelé à témoigner en justice qu'il ne peut prétendre connaître le dossier de l'accusé et doit se défendre d'en parler ! Dans le cas contraire, il est amené à intervenir soit en faveur de l'accusation, soit en faveur de la défense. Il est arrivé à Michel Bergès, qui précisément connaissait directement le dossier Papon, d'intervenir successivement en faveur de la première, puis de la seconde...

Henry Rousso ne méconnaît pas l'importance de la mémoire collective, qui constitue aussi une des dimensions des grandes procédures judiciaires. Une nation a besoin de se situer par rapport à son passé, pour se projeter dans l'avenir. Cependant, une hantise trop exclusive pour certaines séquences peut avoir des effets pervers. Aussi l'historien ne craint pas de citer Nietzsche : « Il y a un degré d'insomnie, de rumination, de sens historique, au-delà duquel l'être vivant se trouve ébranlé et finalement détruit, qu'il s'agisse d'un individu, d'un peuple ou d'une civilisation ». L'amnésie ne saurait pas plus convenir que l'obsession malade. L'histoire, justement peut venir au secours de cette mémoire collective, en permettant de mettre les événements en perspective, de les mieux comprendre dans leurs singularités et leurs complexités. L'affaire Papon, en ce sens, pourrait être une invitation à l'histoire, au-delà des procédures d'un procès, au-delà d'un verdict. Certains, à l'occasion de quelques témoignages ont été perturbés par des aspects contradictoires qui n'entraient pas dans les cadres a priori de leur morale. Ainsi tout n'était pas noir et blanc, il y avait parfois du gris ? Certes, mais pour tout ressaisir, sans naïvetés mais aussi relativisations indues, c'est aux disciplines de l'histoire qu'il faut recourir. Ce peut-être une bonne école pour la vie, école d'humilité et de courage en même temps. Ayons la simplicité de le reconnaître : il y eut beaucoup moins de résistants en 1940 qu'il n'y a aujourd'hui de moralistes forts d'une résistance très honoraire.

Henry Rousso - « La hantise du passé » (entretien avec Philippe Petit) - Textuel - prix franco : 79 F.

par Gérard Leclerc



Le mythe synarchique

A priori, expliquer l'évolution du monde n'est pas chose facile, à moins que l'on ait trouvé la clé de la compréhension universelle : le complot !

S'il est un mythe politique (au sens vulgaire) qui a la vie dure, c'est bien celui du complot. Tout s'explique, tout se comprend, par le complot. La Révolution française résulterait du complot maçonnique, comme d'ailleurs les échecs des gouvernements républicains seraient le fruit des manigances secrètes des Jésuites. Quant au fameux complot juif, son universalité est telle, depuis le siècle dernier, qu'il n'est guère d'événements survenus dans l'histoire du monde qui ne puissent lui être attribué.

La synarchie entre dans cette grande famille du complot, même si elle est d'apparition plus récente (1940). Olivier Dard vient de lui consacrer un ouvrage fortement documenté, dont la lecture s'impose à tous ceux qu'intéressent l'histoire des idées politiques.

Olivier Dard commence par un indispensable rappel de ce qu'était la Synarchie originelle ; un type de gouverne-

ment idéal pensé par l'ésotériste Saint-Yves d'Alveydre et commenté par René Guénon. Cette doctrine, qui, par bien des côtés, s'apparente aux grands systèmes intellectuels visant une nouvelle organisation sociale, comme le XIX^e siècle en connut tant, survivra dans les loges martinistes.

La fortune du mot doit peu à cette doctrine, et résulte plutôt de son instrumentalisation par certains groupes politiques. La référence à la synarchie servit à dénoncer l'arrivée aux affaires d'une nouvelle élite : la technocratie. Ce surgissement d'un nouveau type de dirigeants ne pouvait bien évidemment résulter, dans la logique sommaire de certains, que d'un complot.

On le sait, le thème fit fureur sous Vichy, utilisé par certains milieux collaborationnistes pour stigmatiser la composition du gouvernement Darlan. Mais, on la savait moins, le thème devait réapparaître à la Libération, pour dénoncer cette fois une hypothétique Internationale nazie prête à se venger de la « glorieuse Union soviétique ». Olivier Dard, s'appuyant sur une riche documentation et avec un grand sens de la démonstration, réfute sans mal la thèse du complot, tout en mettant en évidence les mécanismes intellectuels de son émergence.

Patrick PIERRAN

Olivier Dard - « La synarchie - Le mythe du complot permanent » - Perrin, 294 p. - prix franco : 146 F.

Promotion exceptionnelle

Mon album de famille

par le comte de Paris

Plus de trois cent illustrations et documents photographiques inédits.

199 F franco au lieu de 290 F.

Mémoires d'une aveugle

La veuve de Maurice Thorez, l'ancien premier secrétaire du PCF, donne dans ses Mémoires sa version très personnelle de l'histoire de notre siècle et du Parti.

Une vie dévouée à une idée, un parti, dont la nature s'est révélée criminelle, constitue un drame. Le XX^e siècle en fut particulièrement riche, et il semble au-delà des forces de renier cette idéologie muée en destinée, sous peine de se détruire soi. Toute l'intelligence s'emploie donc à s'aveugler, à justifier : tel est le drame de Jeannette Thorez-Vermeersch, dont on lit avec consternation les Mémoires intitulés *La vie en rouge*.

Le livre pourtant commence bien, car l'auteur évoque, à travers le récit enjoué de son enfance pauvre dans une famille ouvrière du nord de la France (elle ne se reconnaît pas dans le « misérabilisme » de Zola), les dures conditions de travail dans les usines, dès l'âge de dix ans, l'humiliation subie chaque jour, et les premières grèves à 16 ans. Point de départ de l'engagement, celui du Parti communiste auquel elle adhère avant même d'avoir atteint vingt ans.

Dans l'esprit de celle qui épousera le premier secrétaire du PCF, Maurice Thorez, ce passé est censé expliquer (et pour le lecteur, excuser ?) le parcours idéologique ultérieur. Celui-ci est accablant : on le savait déjà, mais Jeannette Vermeersch persiste et signe. Ainsi considère-t-elle encore Staline comme un homme respectable, qui a certes pu commettre des erreurs, mais elle ne croit pas « aux millions de morts ou de prisonniers politi-

ques ». Les camps de concentration lui sont inconnus. La déclaration de guerre à l'Allemagne nazie cachait de fait la volonté des pays alliés de combattre les communistes. D'où la nécessité pour l'URSS de signer un pacte germano-soviétique, explique-t-elle.

Certaines réflexions laissent pantois par leur stupidité, - ou par leur naïveté, si l'on est indulgent. Ainsi, réfugiée en URSS pendant la guerre, Jeannette Vermeersch aperçoit des clapiers à lapins ultramodernes, mais vides... Elle en conclut : « Les Russes alors refusaient obstinément d'en manger. Je n'ai jamais su précisément pour quelle raison exacte, religieuse sans doute... ». Quant aux hommes membres du PCF, mieux valait qu'ils ne fussent pas des « jouisseurs » : aussitôt, elle discernait en eux des « traîtres ».

Les Mémoires s'arrêtent en 1968, date à laquelle elle quitte le PCF, furieuse que le parti désapprouve l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie. En quelques phrases, elle relate des brins de conversations qu'elle tint avec Picasso, Léger et Aragon. Ces rencontres sont citées avantageusement sur la quatrième de couverture, mais leur récit est bien court. Dommage.

Véronique HALLEREAU

Jeannette Thorez-Vermeersch - « La vie en rouge - Mémoires » - Postface de Jean Salem - Belfond, 1998, 243 p. - prix franco : 125 F.

Péril en la demeure

L'appel au secours lancé ici même, il y a quinze jours, a commencé à porter ses fruits et nous publions ci-dessous une première liste de souscripteurs. Rappelons l'objectif : il nous faut impérativement rassembler 50 000 F avant le fin du mois de juin, faute de quoi nous serons contraints de réduire de manière sensible nos activités et en particulier le rythme de parution de *Royaliste*. Pour ne pas en arriver là il faut absolument que tous nos amis participent à l'effort collectif, même d'une manière très modeste, car, comme l'on disait autrefois, « c'est maille à maille que se fait le haubergeon ».

Yvan AUMONT

Liste des souscripteurs

A.B. 50 F - Georges Balandier 250 F - P.Y.B. (Hauts de Seine) 250 F - François Bourguignon 110 F - J.B. (Vienne) 300 F - Olivier Bruneau 50 F - Amadeu Ciscar Penella 240 F - M.C. (Ain) 500 F - R.C. 50 F - D.C. (Cher) 175 F - Dauvergne 100 F - Marc Desaubiaux 400 F - Michel Fontaurelle 250 F - J.-M. Gurvil 100 F - Fabrice Hugot 348 F - P.J. (Paris) 70 F - Bernard Javault 125 F - Alain Joulfroy 100 F - F.J.C. 27 F - André Kayser 50 F - T.K. (Boulogne) 70 F - gain au Tacotac (N.L.) 200 F - C.M. (Morbihan) 200 F - Christian Mory 400 F - Dominique Normandin 75 F - J.F.P. 50 F - A.P. 100 F - Yolande de Prunel 500 F - Jacques Roué-Daéron 93 F - Raymond Tavernier 137 F - Jean-Marie Tissier 100 F - Norbert Tormann 200 F - Hervé Troussel 85 F.

Total de cette liste : 5755 F

SÉMINAIRE

Georges-Hubert de Radkowski

Organisé sous l'égide de la Banque de France, un séminaire en l'honneur de notre ami Georges-Hubert de Radkowski - disparu il y a dix ans -, se tiendra à Marne-la-Vallée le mercredi 20 mai.

Intitulé « *Monde ouvert, pensée nomade* », ce séminaire a pour ambition de mettre en relief quelques idées force de la pensée de cet anthropologue trop méconnu. Parmi les intervenants prévus : René Girard, Michel Deguy, Pierre Manent, Jean-Michel Servet, Pierre-Yves Gomez, Yann Lepape.

Renseignements et inscriptions auprès de Mme Nicole Valtel (Banque de France) au 01.64.80.23.38.

FANIONS

A nouveau disponibles les petits fanions de table aux armes de France. En rayonne de format 12 x 14 cm, surmonté d'une lance en plastique, sur un socle en bois verni de 50 mm. hauteur totale 28 cm.

Prix franco : 50 F.

Le même modèle existe aussi avec les armes du dauphin : 50 F franco également.

ILE-DE-FRANCE

RÉUNION MENSUELLE

- Le samedi 9 mai à 14 h, réunion mensuelle de la Fédération. Cette réunion est ouverte à tous ceux qui veulent aider à l'action de la NAR en Ile-de-France. Les sympathisants ou les nouveaux lecteurs sont tout spécialement invités à venir prendre contact avec nous à cette occasion.

FORMATION - Samedi 9 mai à 16 h, séance du séminaire de formation des militants et sympathisants d'Ile-de-France. Thème : La représentation - Histoire de la représentation politique : la monarchie capétienne, les régimes républicanistes. Théorie de la représentation. Crises dans la représentation.

Animées par Bertrand Renouvin, les séances durent 1 h 30 (trois quarts d'heure d'exposé suivis d'un débat).

COMTE DE PARIS

La photocopie de l'appel du comte de Paris : « Ne renoncez pas à la France », réclamant un référendum sur la construction européenne, paru dans le *Figaro* du 21 avril, est disponible sur simple demande. Merci de joindre deux timbres pour les frais.

◆ A Paris, chaque mercredi, nous accueillons nos sympathisants dans nos locaux (17, rue des Petits-Champs, Paris 1^{er}, 4^e étage) pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain.

◆ La conférence commence à 20 heures très précises (accueil à partir de 19 h 45 - Entrée libre, une participation aux frais de 10 F est demandée), elle s'achève à 22 h. Une carte d'« abonné des mercredis » annuelle (50 F) permet d'assister gratuitement à toutes les conférences et de recevoir chaque mois le programme à domicile.

◆ Après la conférence, à 22 heures, un repas amical est servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du dîner 30 F).

● Mercredi 6 mai : Géographe, spécialiste de géopolitique, directeur de la revue *Hérodote* dont il a présenté plusieurs numéros lors de précédentes réunions, Yves LACOSTE refuse de consentir à un double abandon : céder au discours dominant, qui proclame que la nation est dépassée, laisser la nation aux nationalistes. D'où le titre qu'il a donné à son dernier livre : « *Vive la nation !* ». Ce n'est ni un cri de désespoir, ni une provocation, mais le point de départ d'une vaste réflexion sur notre identité et sur l'avenir de l'idée nationale.

VOL DE COURRIER

Nous avons été à plusieurs reprises, ces derniers temps, victimes de vol de courrier dans notre boîte à lettres. Nous demandons à tous nos correspondants qui ont remarqué une anomalie (relance intempestive d'abonnement, commande de librairie non servie, etc.) de prendre contact avec nous pour s'assurer que leur lettre nous est bien parvenue.

Demande de documentation

Si ce journal vous a intéressé, si vous désirez avoir plus de renseignements sur nos idées, nos activités, les livres et brochures que nous publions, remplissez le bulletin ci-dessous sans engagement de votre part.

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Profession :

Adresse :

.....

.....

désire recevoir, sans engagement de ma part, une documentation sur le mouvement royaliste. Bulletin à renvoyer à :

« Royaliste », 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris

Pour le référendum

Il faut un référendum. En demandant aux Français d'exiger l'organisation d'une consultation populaire sur la construction européenne et les abandons de souveraineté auxquels elle conduit, Mgr le comte de Paris invite à un double ressaisissement (1).

Nous devons, par delà nos appartenances politiques et nos choix antérieurs, ressaisir notre histoire récente afin de bien comprendre ce qui est en jeu aujourd'hui : la liberté de la nation française.

Nous devons ressaisir notre souveraineté diluée, aliénée, menacée dans ses principes mêmes.

Pourquoi ? Et comment ?

Il est nécessaire de réfléchir aux événements écoulés depuis la signature du traité de Maastricht pour bien mesurer le bouleversement des enjeux. Au début de la décennie, la question capitale était l'arrimage de l'Allemagne, à nouveau unifiée, dans une Europe politiquement organisée. Elle s'accompagnait, en France, de l'ambition légitime d'une reconquête de notre souveraineté monétaire effective, face à la puissance du mark. Toute l'ambiguïté du traité de Maastricht, et des débats qu'il a suscités, tenait aux silences diplomatiques, au double langage et aux concessions tactiques par lesquels la France tentait de faire prévaloir, selon sa tradition, une organisation équilibrée de l'Europe.

D'où la difficulté de la réponse au référendum de 1992, puisque le débat ne portait pas essentiellement sur la souveraineté, mais sur la stratégie destinée à préserver ou à reconquérir la souveraineté de la nation. Cette trop rapide analyse est sujette à

controverse. Mais il est incontestable que nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation nouvelle, qui implique un complet réexamen de la question européenne - malgré ceux qui invoquent hypocritement une sorte d'autorité de la chose votée.

Depuis Maastricht, les rapports de force idéologiques et sociaux ont changé : l'Europe des Quinze est acquise à l'ultra-libéralisme, et elle est complètement asservie à la logique spéculative, à la doctrine monétariste, aux intérêts des rentiers.



Depuis Maastricht, l'Allemagne n'a cessé d'étendre sa puissance et de faire prévaloir sa volonté alors que nous sommes entrés sur la voie des concessions croissantes dans tous les domaines. Nous avons cédé sur la Yougoslavie, sur l'indépendance des banques centrales, sur l'austérité budgétaire, sur le fanatisme déflationniste. Nous avons cru sauver ainsi la paix et l'équilibre européens, et préparer le retour à une croissance créatrice d'emplois.

Aujourd'hui, nous sommes en droit de faire le bilan des promesses du Marché unique, du traité de Maastricht et de mesurer les conséquences du respect des fameux « critères de

convergence » - en fait de la phobie du déficit budgétaire. La guerre entre Slaves du sud, le chômage croissant, la pauvreté, la souffrance, la dislocation et la dilapidation de notre patrimoine industriel et financier : voilà ce que nous avons eu, alors que les dirigeants des Quinze nous promettaient l'Europe de la paix et de la prospérité. Et que nous promet-on pour demain ? Les mêmes bienfaits, par les mêmes moyens : la gestion à l'allemande, selon les dogmes de l'ultra-libéralisme américain !

Nous ne pouvons pas nous contenter des bonnes paroles de ceux qui affirment que la « monnaie unique » garantira la croissance et l'emploi, et que la France conservera la maîtrise de sa politique économique et sociale. L'euro, qui doit se faire à onze, ne nous préservera pas des dévaluations intracommunautaires puisque quatre pays conserveront leur liberté de manoeuvre monétaire. Nous continuons de céder aux pressions allemandes qui nous engagent vers l'équilibre budgétaire, ce qui interdit toute politique active de l'État, notamment dans le domaine industriel, et conduit à des restrictions croissantes de crédits dans les secteurs (éducation, recherche, politique culturelle extérieure, défense...) qui sont décisifs pour la nation. D'ailleurs, les plus chaleureux défenseurs de l'Europe monétaire et de la fiction fédérale annoncent clairement un durcissement de la concurrence qui se traduira par des destructions d'entreprises, des OPA étrangères, et toujours plus de chômage, de flexibilité et de précarité.

Nous avons droit à l'inventaire. Cette fois, la question peut être clairement posée : acceptons-nous, oui ou non, les abandons de souveraineté déjà consentis ou prévus par les accords et traités européens ? Nul ne saurait se dérober à cette épreuve de vérité.

Bertrand RENOUVIN

(1) *Le Figaro* du 20 avril 1998.